

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 28 décembre 2016

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille seize-----

et le 28

décembre-----

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

23/12/2016

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
23/12/2016

Présents : MM. BEZERRA Gérard, BETUING Serge, Mmes CUZACQ Geneviève,
FIN Thérèse, MM. LAFFARGUE Michel, ANTONIAZZI Jean-Pierre,
CABANNES Pierre, LANSMANT Sébastien, LABEYRIE Nicolas, Mmes
CARRERE Amandine, MONDIN-SEAILLES Christiane, PLOQUIN Cécile,
DESPAX Nelly, M. CASTAY Jean-Marc.

Excusée : Mme DAL BEN Carine,

M. LANSMANT Sébastien a été élu secrétaire de séance.

Objet de la Délibération

Voie lotissement Roquat

Monsieur le Maire Gérard BEZERRA et sa fille Mme Nelly DESPAX quittent la séance.
Monsieur Michel LAFFARGUE, 1^{er} adjoint au maire, fait part à l'assemblée que par lettre
du 1^{er} décembre 2016 Mr & Mme Gérard BEZERRA, propriétaires de la parcelle B M 706
d'une contenance de 29 a 72 ca desservant les 7 lots du lotissement privé « Roquat »
32250 Montréal-du-Gers ainsi que 2 propriétés privées indépendantes de ce lotissement,
demandent la rétrocession des parties communes dudit lotissement à la Commune et
qu'en plus de la voirie et des réseaux divers, cette parcelle comprend également des
espaces verts et des trottoirs.

Considérant que cet accès dessert aussi des propriétés hors lotissement et que les 7
co-lotis souhaitent ce transfert ,

Le Conseil Municipal,

Accepte la parcelle B M 706 en l'état,

Décide le classement de la voie privée du lotissement Roquat cadastrée B M 706 dans le domaine public,
Dit que les frais engendrés par cette rétrocession seront à la charge de Mr & Mme Gérard BEZERRA,
Donne tous pouvoirs à Monsieur Michel LAFFARGUE, 1^{er} adjoint au maire, pour signer les actes à intervenir.

Fait à MONTREAL le 28 décembre 2016.

L'adjoint au Maire,

Michel LAFFARGUE.

